

**PROGRAMME D'APPUI
À L'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE EN MILIEU RURAL**

**-----
Développement des activités touristiques**



Appel à Manifestation d'Intérêt

Edition novembre 2025

SOMMAIRE

1. Contexte et objectif	3
2. Offre de service du programme	4
3. Eligibilité	5
❖ Personnes physiques	5
❖ Personnes morales	5
4. Activités touristiques faisant l'objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt	5
❖ Activités hors structures existantes	5
❖ Activités au niveau des structures existantes	6
5. Organisation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt	7
❖ Calendrier prévisionnel	7
❖ Dispositif d'accompagnement	7
❖ Dispositif de financement	7
6. Modalités de sélection	7
❖ Evaluation des dossiers de candidatures	7
❖ Notation	8
❖ Modalités de suivi et de diffusion des résultats	10
7. Modalités de soumission	10
❖ Délai	10
❖ Dossier de candidature	10
8. Modalités de déblocage de la subvention	11
9. Modalités administratives et juridiques	11
❖ Modalités de contrôle	11
❖ Confidentialité et protection des données à caractère personnel	11
❖ Respect de la réglementation liés aux aspects environnementaux	12
❖ Respect de la réglementation et du code du travail au Maroc	12

1. Contexte et objectif

Dans le cadre de la feuille de route 2023-2026 du tourisme, le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire, en partenariat avec la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT), pilote un projet ambitieux pour valoriser des villages ruraux répartis dans plusieurs régions du Maroc, dans le but de promouvoir **le tourisme rural** et d'affirmer son rôle en tant que levier de développement socio-économique local. Ce programme permettrait à terme une meilleure valorisation touristique intégrée et un développement socio-économique soutenu de chacun des villages sélectionnés.

Ainsi, la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique, a procédé à l'élaboration de concepts de valorisation touristique intégrée des villages cibles à même de renforcer leur attractivité touristique par l'injection de services touristiques (animation, restauration, hébergement, ...) appropriés et le renforcement de leur lisibilité et visibilité (interprétation du patrimoine, dispositif communicationnel et de mise en scène, ...) auprès de la clientèle touristique.

Ces concepts de valorisation touristique sont structurés autour des composantes suivantes :

- Un dispositif de renforcement de l'attractivité touristique par :
 - De l'hébergement touristique solidaire (chez l'habitant ou insolite) : à travers des actions Soft d'embellissement et équipement léger des structures des villageois proposant d'ores et déjà de l'hébergement chez l'habitant pour les touristes ou des projets à créer sous forme de structures légères respectueuses de l'environnement et en adéquation avec la thématique du village
 - Une offre culinaire locale : à travers le développement d'un réseau de tables d'hôtes au niveau du village (équipement léger des villageois souhaitant offrir un service culinaire pour les touristes chez soi), ...
 - Des commodités : la mise en place de commodités au sein du village et la définition d'un mode de gestion approprié
- Des équipements d'animation culturels, de loisirs, etc. (interprétation), sous forme de structures légères respectueuses de l'environnement, matérialisant la thématique du village
- Des actions marketing concourant à la promotion touristique de ces villages

A cet effet et dans l'objectif d'accompagner la valorisation touristique des villages, la SMIT a initié un programme de développement des activités touristiques génératrices de revenus variées et à même de matérialiser l'offre touristique susmentionnée à travers un mécanisme d'appui technique et financier appropriés.

L'objectif de ce mécanisme d'appui est :

- **La stimulation de la création de la TPME** touristique en milieu rural à travers l'encouragement du développement d'une offre d'animation, de culinaire et d'hébergement attractive permettant de valoriser l'expérience touristique locale et le patrimoine culinaire ;
- **Le renforcement de l'écosystème entrepreneurial** : le mécanisme permettra, à travers son programme d'accompagnement et de renforcement de capacités, un appui essentiel aux porteurs de projets en leur offrant un encadrement, un mentorat et un accès à un réseau de networking. Il contribuera ainsi au renforcement de l'écosystème entrepreneurial en favorisant la croissance des entreprises touristiques ;
- **La création d'emplois** : le développement de nouvelles TPME permettra de générer de nouveaux emplois touristiques, créer des opportunités d'emplois pour les locaux et favoriser ainsi le développement socio-économique local, régional et national ;

- **L'amélioration de l'attractivité touristique des territoires ruraux** : la création des TPME porteuses de nouveaux projets touristiques innovants permettra de hausser la qualité de l'offre touristique et de diversifier les expériences touristiques en milieu rural.

A cet effet et dans un objectif de développer ces activités, la SMIT lance un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la sélection de 289 porteurs de projet au niveau des villages ruraux cibles à savoir : **Ouzoud, Zaouiat Ahensal, Imlil, Oukaïmeden, Ait Ben Haddou, Imi Ouaddar, Imessouane, Tafoughalt, Zaouiat Ifrane, Ain Leuh, Jahjouka, Assoul/Pattes des singes, Ain Tizgha, Oulmès, Moulay Yaacoub et Aougli** au niveau de Dar El Hamra.

Seront retenus dans le cadre de cet AMI, les petits investisseurs répondant aux critères d'éligibilité ci-après détaillés.

2. Offre de service du programme

Les candidats sélectionnés, définitivement, et contractualisés à l'issue de cet AMI bénéficieront de :

- L'accompagnement technique et l'expertise nécessaires
- La subvention à l'investissement pour pouvoir réaliser le projet. Cet appui financier varie en fonction de la catégorie du projet (cf. tableau ci-dessous)
- Le réseautage et l'accès aux compétences et aux marchés.

Le tableau ci-après récapitule la catégorie et plafonds des subventions par catégorie de projet :

Catégorie	Nature d'activité touristique	% CAPAX & Plafond de Subvention (DH)
Offre culinaire	Mise à niveau d'un café/restaurant	100 000
	Création d'une table d'hôte chez l'habitant	100 000
	Création d'un food-truck	150 000
	Création d'un espace de restauration	200 000
Offre d'hébergement	Mise à niveau d'une petite unité d'hébergement (gîte, ...)	150 000
	Création d'une chambre chez l'habitant	150 000
Offre d'animation	Création d'un parcours gamifié	50% plafonné à 500 000
	Création d'un parcours sensoriel	50% plafonné à 600 000
	Structuration et amélioration de visite d'une maison traditionnelle	100 000
	Création d'une coopérative d'animation touristique	250 000
	Création d'une zip-line	50% plafonné à 750 000
	Création d'un club de chasse touristique	50% plafonné à 750 000
	Création d'un club de parapente	50% plafonné à 750 000
	Création d'un club de loisir Bootcamp	50% plafonné à 750 000
	Développement d'un escape cave	50% plafonné à 500 000
	Création d'un pop-up store (souvenirs/goodies, green store)	200 000
	Mise en tourisme d'un centre de tissage	200 000
	Création d'un festival thématique	50% plafonné à 400 000

En cas de besoin de financement complémentaires, le document en annexe répertorie les différentes possibilités de financement offertes par d'autres organismes d'appui à l'entrepreneuriat (liste non exhaustive).

3. Eligibilité

❖ Personnes physiques

Cet AMI est ouvert aux personnes physiques issues du village souhaitant investir dans les activités touristiques cibles en créant des TPME et disposant, de préférence, d'une expérience professionnelle ou à défaut, d'une vocation pour le domaine du tourisme ou encore une certification d'expertise professionnelle et n'ayant pas bénéficié d'un financement dans le cadre des programmes pilotés par la SMIT.

❖ Personnes morales

Cet AMI est ouvert aux entreprises/Coopératives touristiques existantes et nouvellement créées qui souhaitent améliorer leur compétitivité et répondant aux conditions d'éligibilité suivantes :

- Entreprises touristiques existantes
 - Entreprise de taille TPE-PE-ME
 - Justifiant d'une exploitation permanente ou discontinuée depuis au moins une année
 - Autorisée et/ou classée et en situation légale
 - N'ayant pas fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire
 - Ne pas avoir bénéficié d'un appui financier dans le cadre d'un programme piloté par la SMIT ou auquel elle a contribué à l'échelon national et/ou régional directement ou à travers un de ses membres individuellement.
- Entreprises touristiques nouvellement créées moins d'un an
 - Entreprise de taille TPE-PE-ME
 - Autorisée et/ou classée et en situation légale
 - N'ayant pas fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire
 - Ne pas avoir bénéficié d'un appui financier dans le cadre d'un programme piloté par la SMIT ou auquel elle a contribué à l'échelon national et/ou régional directement ou à travers un de ses membres individuellement.

4. Activités touristiques faisant l'objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Les 289 activités touristiques concernées par la subvention et/ou accompagnement ainsi que les villages concernés sont les suivants :

❖ Activités hors structures existantes

Catégorie	Activité	Village rural	Nombre de bénéficiaires cible	Statut du projet
Offre culinaire	Création des food-trucks	Oulmès	6	Nouvelle création
		Tafoughalt	5	
	Création d'un espace de restauration	Dar El Hamra	1	Nouvelle création
Offre d'animation touristique	Création d'un parcours gamifié	Dar El Hamra	1	Nouvelle création
		Ait Ben Haddou	1	
		Zaouiat Ifrane	1	
		Pattes des singes	1	
	Création d'un parcours sensoriel	Ouzoud	2	Nouvelle création
	Création d'une coopérative d'animation touristique	Pattes des singes	1	Nouvelle création/Existant
	Création d'une zip-line	Moulay Yaacoub	1	Nouvelle création
	Création d'un club de chasse touristique	Oulmès	1	Nouvelle création
	Création d'un club de parapente	Oulmès	1	Nouvelle création
	Création d'un club de loisirs Bootcamp	Tafoughalt	1	Nouvelle création
	Développement d'un escape cave	Tafoughalt	1	Nouvelle création

	Création des pop-up stores (souvenirs/goodies, green store)	Oulmès	6	Nouvelle création
		Tafoughalt	1	
	Création d'un festival thématique	Oukaïmeden	1	Nouvelle création
Offre d'hébergement	Création de l'hébergement chez l'habitant (tentes traditionnelles)	Oulmès	5	Nouvelle création

❖ **Activités au niveau des structures existantes**

Catégorie	Activité	Village rural	Nombre de bénéficiaires cible	Statut du projet
Offre culinaire	Mise à niveau des cafés/restaurants	Imessouane	12	Existant
		Imi Ouaddar	10	
		Ain Leuh	1	
		Jahjouka	4	
		Moulay Yaacoub	5	
		Oulmès	10	
		Tafoughalt	10	
		Zaouit Ifrane	2	
		Imlil	10	
		Oukaïmeden	6	
		Ouzoud	5	
		Zaouit Ahensal	5	
	Création des tables d'hôte chez l'habitant	Ait Ben Haddou	5	Nouvelle création au niveau des structures existantes
		Pattes des singes	5	
		Ain Leuh	5	
		Ain Tizgha	5	
		Dar El Hamra	5	
		Jahjouka	5	
		Moulay Yaacoub	5	
		Tafoughalt	5	
		Zaouit Ifrane	5	
		Zaouit Ahensal	5	
Offre d'hébergement	Mise à niveau des petites unités d'hébergement (gîtes, ...)	Ain Leuh	7	Existant
		Ouzoud	5	
		Oukaïmeden	10	
		Zaouiat Ifrane	8	
		Zaouiat Ahensal	5	
		Imlil	10	
	Création de l'hébergement/chambres chez l'habitant	Dar El Hamra	5	Nouvelle création
		Ain Leuh	5	
		Oukaïmeden	5	
		Ait Ben Haddou	5	
		Tafoughalt	5	
		Jahjouka	5	
		Zaouiat Ifrane	5	
		Zaouiat Ahensal	5	
		Ain Tizgha	5	
		Pattes des singes	5	
		Imi Ouaddar	5	
		Imessouane	5	
		Moulay Yaacoub	10	
Offre d'animation touristique	Structuration et amélioration de visite d'une maison traditionnelle	Ait Ben Haddou	6	Existant
	Mise en tourisme d'un centre de tissage	Zaouiat Ifrane	1	Existant

5. Organisation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

❖ Calendrier prévisionnel

Etape 1	Lancement de l'appel à Manifestation d'Intérêt	Le 04/11/2025
Etape 2	Inscription et candidatures à l'AMI	À partir du 15/11/2025
Etape 3	Sélection des projets : • Analyse des dossiers de candidatures et présélection ; • Pré-sélection par la Commission Locale de Sélection des investisseurs • Approbation définitive des projets après validation du Comité	A partir du 15/12/2025
Etape 4	Accompagnement (assistance technique, incubation, formation...)	Après contractualisation
Etape 5	Déblocage des subventions d'investissement	Après la période d'accompagnement en fonction de l'état d'avancement

❖ Dispositif d'accompagnement

A la suite de la sélection des petits investisseurs, un contrat sera signé entre la SMIT et chacun des bénéficiaires. Par la suite, chaque candidat contractualisé bénéficiera d'un accompagnement qui se compose, principalement, des points suivants :

- Une ingénierie touristique pour le montage du projet
- Une assistance administrative et juridique pour la création de l'entreprise et/ou l'intégration du circuit formel
- Une assistance technique pour la réalisation du projet
- Des formations en présentiel sur des thématiques liées :
 - o Aux aspects de gestion de l'entreprise (le business plan, la gestion des ressources humaines, le juridique, la fiscalité, la législation touristique, etc.) ;
 - o Aux différentes filières touristiques (par exemple : techniques d'accueil, développement des produits touristiques innovants, nouvelles tendances dans les produits et services touristiques, promotion et commercialisation, digitalisation, gestion des coûts, hygiène et sécurité alimentaire, etc.).
- Un accompagnement personnalisé pour l'exploitation de l'activité touristique subventionnée.

❖ Dispositif de financement

Chaque petit investisseur contractualisé bénéficiera d'une subvention relative à son activité touristique retenue et dont la taille est définie dans le tableau de l'offre de service et ce, selon les modalités qui seront définies dans l'accord de subvention le liant à la SMIT.

Ledit accord définira les engagements et les responsabilités de chacune des parties dans la mise en œuvre des activités touristiques (modalités de l'octroi du financement, modalités de décaissements et de gestion de la subvention, exigences en termes de délais de réalisation, de suivi et de reporting...).

6. Modalités de sélection

❖ Evaluation des dossiers de candidatures

- **La première étape** : est l'analyse des dossiers sur la base du dossier de candidature et des documents justificatifs présentés par chaque candidat.

- **La deuxième étape** : concernera les candidats retenus à la suite de l'analyse des dossiers qui bénéficieront d'un diagnostic approfondi de leur candidature, à travers des entretiens individuels sur site et en présence d'experts spécialisés
- **La troisième étape** : les petits investisseurs sélectionnés à l'issue de la deuxième étape seront soumis à l'appréciation de la Commission Locale de Sélection pour la décision finale.

La CLS est l'organe en charge d'assurer cette troisième phase d'évaluation. Sa mission consiste en :

- L'instruction et la validation des demandes des petits investisseurs pour bénéficier du programme d'appui
- La sélection définitive des petits investisseurs pour porter les activités touristiques cibles et bénéficier du programme d'appui.

❖ Notation

Tous les dossiers de candidature seront soumis à une évaluation sur la base de critères objectifs afin d'attribuer une note à chaque projet sur 100. Seuls les dossiers ayant une note supérieure ou égale à 70 sur l'ensemble des étapes d'évaluation pourront être retenus.

Pour chaque activité, le candidat retenu ayant obtenu la meilleure note se verra attribuer l'activité touristique à laquelle il a soumis son dossier.

Les critères d'évaluation des projets sont déclinés dans le tableau suivant :

- Pour les activités à créer sur des sites touristiques hors des structures/bâtisses existantes :

Critères principaux		Notation	
Présentation du porteur du projet		Note max	40
Personne physique	Personne morale		
Âge (note max aux jeunes : 10pt 18/35 ans – 6pt 36/45 – 2pt 46/60 ans et le reste)	Ancienneté (2pt/an pour le gestionnaire)	10	
Expérience en tourisme (0 à 10 : 2pt/an)	Expertise en tourisme (0 à 10 : 2pt/an)	10	
Motivation, dynamisme et ténacité (0 à 10)	Chiffre d’affaires (0 à 10)	10	
Genre (note max aux femmes) 10 pt : porteuse de projet – 7 pt associée – 4 pt porteur n’ayant associé aucune femme	Taille (10pt TPE – 6pt PE – 2pt ME)	10	
Concept proposé pour l’activité		15	
Vision stratégique proposée pour le développement de l’activité choisie devant mettre en relief la valeur ajoutée du projet et tenir compte de la nature du site devant l’accueillir. Cette vision doit favoriser de la créativité et de l’innovation			
Stratégie financière		15	
Stratégie de financement du projet relatif à l’activité choisie et devant relater clairement la source des fonds nécessaires pour couvrir le budget au-delà de la subvention octroyée			
Stratégie d’exploitation de l’activité		15	
Vision proposée pour l’exploitation de l’activité devant tenir compte de la mise en réseau avec les autres activités et de la nature du site devant l’accueillir			
Stratégie sociale et environnementale		Note max	15
Nombre d'emplois à créer (1pt/2 emplois créés)		5	

Vision de création de valeur ajoutée au niveau local (0 à 5)	5	
Vision de protection de l'environnement (0 à 5)	5	
TOTAL	/100	

- Pour les activités de mise à niveau et/ou à créer au niveau des structures/bâtisses existantes :

Critères principaux		Notation	
Présentation du porteur du projet		Note max	25
Personne physique	Personne morale		
Âge (note max aux jeunes : 5pt 18/35 ans – 3pt 36/45 – 1pt 46/60 ans et le reste)	Ancienneté (1pt/an pour le gestionnaire)	5	
Expérience en tourisme (0 à 5 : 1 pt/an)	Expertise en tourisme (0 à 5 : 1 pt/an)	5	
Motivation, dynamisme et ténacité	Chiffre d'affaires	5	
Genre (note max aux femmes) 5pt : porteuse de projet – 3pt associée – 2pt porteur n'ayant associé aucune femme	Taille (5pt TPE – 3pt PE – 1pt ME)	5	
Appartenance au village (0 ou 5)	Appartenance au village (Siège) (0 à 5) 5pt village – 3pt commune – 2pt Province – 1pt Région – 0pt hors région	5	
Structure/bâtisse existante		Note max	25
Propriété du porteur du projet (0 ou 5)		5	
Valeur patrimoniale (de 0 à 5)		5	
Etat en termes de structure (de 0 à 5)		5	
Composition/apptitude à recevoir l'activité cible (de 0 à 5)		5	
Situation au niveau du village (0 ou 5)		5	
Concept proposé pour l'activité		10	
Vision stratégique proposée pour le développement de l'activité choisie devant mettre en relief la valeur ajoutée du projet et tenir compte de la nature de l'actif patrimonial devant l'accueillir. Cette vision doit favoriser de la créativité et de l'innovation			
Stratégie financière		15	
Stratégie de financement du projet relatif à l'activité choisie et devant relater clairement la source des fonds nécessaires pour couvrir le budget au-delà de la subvention octroyée			
Stratégie d'exploitation de l'activité		10	
Vision proposée pour l'exploitation de l'activité devant tenir compte de la mise en réseau avec les autres activités et de la nature de l'actif patrimonial devant l'accueillir			
Stratégie sociale et environnementale		Note max	15
Nombre d'emplois à créer (1pt/2 emplois)		5	

Vision de création de valeur ajoutée au niveau local (0 à 5)	5	
Vision de protection de l'environnement (0 à 5)	5	
TOTAL	/100	

Une note de zéro (0) pour un des critères ou sous critères vaut élimination directe du dossier de candidature.

❖ **Modalités de suivi et de diffusion des résultats**

A l'issue du processus de sélection des investisseurs, les candidats ne répondant pas aux critères d'éligibilité seront écartés.

D'autre part, les candidats ayant remis un dossier incomplet recevront une notification de la plateforme et devront soumettre les pièces manquantes dans un délai de quinze jours calendaires faute de quoi, ils seront écartés également.

A la suite de la sélection des candidatures, les candidats retenus seront notifiés par courriel.

7. Modalités de soumission

❖ **Délai**

- Lancement de l'appel à Manifestation d'Intérêt à partir du 04/11/2025.
- Le dossier de candidature complet peut être déposé à partir du 15/11/2025.
- Le dossier doit être déposé **uniquement** par voie électronique sur la plateforme <https://smit.gov.ma/moukawalasiyahia/villagesruraux>

❖ **Dossier de candidature**

Tout acte de candidature doit être déposé via le formulaire de candidature en ligne, sur la plateforme dédiée et ce, conformément au contenu des pièces ci-dessus

PIÈCES OBLIGATOIRES POUR LES PERSONNES PHYSIQUES
• Le présent dossier de candidature dûment complété, daté, signé et légalisé
• Une copie conforme de la CIN du candidat en plus de celle de l'associée si elle existe pour le candidat
• Le CV actualisé du candidat mentionnant ses expériences professionnelles
• Le certificat de propriété de la bâtisse objet de valorisation ou tout autre justificatif de cette propriété
• Une preuve de financement en fond propre d'au moins 20% du montant de l'investissement (attestation bancaire, déclaration sur l'honneur légalisée...)
• Une lettre d'engagement précisant clairement l'activité touristique choisie

PIÈCES OBLIGATOIRES POUR LES PERSONNES MORALES
• Le présent dossier de candidature dûment complété, daté, signé par une personne habilitée et cacheté ou légalisé
• La délégation de signature au profit de la personne habilitée à engager la structure (le cas échéant) et copie conforme de sa CIN
• La ou les attestations précisant l'expertise professionnelle

• Le modèle 7 du registre du commerce datant de moins d'un mois
• Le certificat de propriété de la bâtisse objet de valorisation ou tout autre justificatif de cette propriété
• Les bilans des deux derniers exercices dûment certifiés par la Direction Générale des Impôts. Pour les sociétés ayant moins de deux ans d'activité, un seul est requis.
• Un état de tous litiges en cours, intentés contre l'entreprise (le cas échéant)
• La dernière déclaration de la CNSS
• Une lettre d'engagement précisant clairement l'activité touristique choisie signée par la personne habilitée

PIÈCES OBLIGATOIRES COMMUNES POUR TOUS LES CANDIDATS
• Concept proposé pour l'activité choisie
• Stratégie financière
• Stratégie d'exploitation de l'activité
• Stratégie sociale et environnementale

8. Modalités de déblocage de la subvention

Les candidats retenus définitivement à l'issue du processus de sélection seront invités à signer des contrats d'appui au financement.

La subvention sera déblocuée en fonction d l'avancement de la réalisation du projet comme suit :

- 20% pour le démarrage
- 40% après 50% de réalisation du projet constatée par la CLS
- 40% restant jusqu'à réalisation de 100% du projet constatée et formalisée par un PV signé.

9. Modalités administratives et juridiques

❖ Modalités de contrôle

Des contrôles seront effectués par la Société à posteriori de la période d'accompagnement et, en cas de financement, à la suite du versement de la subvention. Des justificatifs pourront être demandés aux bénéficiaires afin d'attester du respect des critères mentionnés dans le présent AMI. Dans le cas où le bénéficiaire ne pourrait produire ces justificatifs, la Société se réserve le droit d'engager :

- Toute procédure nécessaire afin de récupérer la subvention précédemment attribuée ;
- Des poursuites pénales à l'encontre du bénéficiaire.

❖ Confidentialité et protection des données à caractère personnel

Conformément à la charte éthique du programme, il est du devoir de la Société ainsi que de la part de l'ensemble des parties prenantes, de respecter la confidentialité ainsi que la vie privée des tiers à toutes les étapes de la relation entre la Société et ses bénéficiaires.

Les informations qui sont transmises ont une valeur très élevée. Pour cette raison, la circulation d'information et la confidentialité sera encadrée de manière rigoureuse.

Cette dernière est un principe inviolable respecté par tous nos collaborateurs. Il incombe à la société, par conséquent, de respecter les réglementations en matière de traitement de toutes les données à caractère personnel en interne et en externe.

En communiquant leurs données personnelles dans le cadre du présent AMI pour l'accompagnement et l'appui technique et financier des TPMET, les candidats acceptent d'être contactés exclusivement dans ce cadre par la Société et ses partenaires (invitations à remettre des pièces complémentaires, information sur l'état d'avancement de la procédure, information sur les candidats retenus, invitation à participer à des événements en qualité de bénéficiaire...).

Les données personnelles ne feront l'objet d'aucune autre utilisation ultérieure. Les candidats sont informés qu'ils peuvent exercer leur droit d'accès, de modification, et de suppression auprès de la Société.

❖ **Respect de la réglementation liés aux aspects environnementaux**

Les candidats retenus dans le cadre de cet AMI devront se conformer, en matière environnementale, aux exigences réglementaires en vigueur au Maroc.

Les clauses spécifiques à la conformité en matière environnementale, seront également transposées dans les conventions conclues avec les investisseurs.

❖ **Respect de la réglementation et du code du travail au Maroc**

Les candidats retenus dans le cadre cet AMI s'engagent à opérer dans le respect total des lois relatives au travail en général et au travail des enfants en particulier, notamment :

- L'interdiction d'employer des enfants de moins de 15 ans ;
- Les enfants de 15 à 18 ans ne peuvent pas réaliser un travail mettant en péril leur scolarité ou leur développement social, moral ou physique ;
- Toute sorte de travail forcé et toute forme d'exploitation sont interdites.

ANNEXE

Outils de financement complémentaire

Nom produit	Projets cibles	Montant	Taux d'intérêt	Contact
AL MOUSTATMIR ASSYAH	Lignes de crédits	Jusqu'à 90% du coût	4,2% avec durée de remboursement de 12 ans avec un différé de paiement de 2 ans.	Crédit Agricole du Maroc
AL MOUSTATMIR ATTOURATHI TAJDID IWAA SIYAH	Spécifiquement adaptées pour chaque type de produit en fonction de son besoin de financement	d'investissement, avec un plafond de 20 Million de dirhams		Dans le cadre de convention avec la SMIT
RÉSEAU ENTREPRENDRE	Projet d'investissement de tous les secteurs d'activité	Entre 50 000 DH et 225 000 DH	0% sans garantie	https://www.reseau-entreprendre.org/maroc/ Tél : 05228-71117
Crédits d'investissement et de fonctionnement « Intelak »	D'investissement ou exploitation des entreprises de tous secteurs d'activité sauf promotion immobilière et pêche hauturière	90% du programme d'investissement Plafond : 1 200 000,00 DH	2% HT Frais de dossier : Gratuit Prime d'assurance préférentielle 0,1% HT	https://www.tamwilcom.ma/fr/votre-projet/programme-intelaka
START-TPE	Besoin en fond de roulement des entreprises ayant bénéficié d'Intelak d'investissement	20% max du montant du crédit d'invest Plafond : 50 000 DH	0% Frais de dossier : Gratuits Aucune garantie exigée	
CMT Banque conventionnelle	Projet d'investissement et d'exploitation de tous les secteurs d'activité	70% à 80% du programme d'investissement selon la banque et le type de projet	Négociable variant entre 4,5% et 7% selon le risque de projet, la durée du CMT, le % de l'apport et les garanties proposées	BANQUE POPULAIRE ATTIJARIWABA BANK CREDIT AGRICOLE BANK OF AFRICA CREDIT DU MAROC CIH BANK SOCIETE GENERALE BMCI BARID BANK ARAB BANK CDG-CAPITAL
CMT Banque participative	Projet d'investissement et d'exploitation de tous les secteurs d'activité	80% du Matériel sous forme de Mourabaha équipement	La marge bénéficiaire est similaire au coût d'intérêt dans la banque conventionnelle	UMNIA BANK ASSAFA BANK AKHDAR BANK DAR AL AMANE BANK AL YOUSR